



Congrès du SNJ-CGT

Lille 14-15-16 juin 2021

Document d'orientation

Face à un journalisme sous contraintes, un syndicalisme de combat !

Le monde du travail fait l'objet d'attaques incessantes, qui se sont amplifiées et accélérées ces dernières années. De gouvernement en gouvernement, une vraie logique se dessine. A commencer par l'objectif d'« inversion de la hiérarchie des normes », dont les bases ont été posées en 2004 par la loi Fillon et qui s'est poursuivi avec les « lois travail » en 2016 sous le gouvernement Hollande et les « ordonnances travail » prises dès l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. Sous prétexte que l'entreprise serait le meilleur échelon de discussion, le but est de limiter le plus possible la portée des négociations et accords au niveau national et au niveau des branches.

Ce dogme s'accompagne de possibilités de plus en plus larges offertes aux employeurs pour modifier les conditions de travail des salariés : temps de travail, organisation du travail, congés et récupérations, rémunération, mobilités... Avec, en cas de refus, la menace du licenciement, bien souvent prévue de façon automatique par ces nouvelles lois. Cela accroît le déséquilibre contractuel, déjà profond, entre les droits des employeurs et ceux des salariés.

S'y ajoute la profonde transformation des instances représentatives du personnel (IRP) au sein des entreprises, avec la mise en place du Comité social et économique (CSE), en lieu et place du comité d'entreprise (CE), des délégués du personnel (DP) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le nombre d'élus et leurs prérogatives sont considérablement affaiblis et seuls les salariés des entreprises où le rapport de force le permet bénéficient d'IRP avec des moyens supérieurs au minimum légal. C'est une atteinte aux principes fondamentaux définis dans le préambule de la Constitution de 1946, réaffirmés dans la Constitution de 1958 : « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

Le projet de mise en place d'une « retraite à points », qui tourne le dos au principe de solidarité entre les générations, est uniquement mis entre parenthèses, la crise sanitaire de la Covid ayant remis en cause le calendrier parlementaire. Mais les pressions des milieux financiers en France, ainsi qu'à l'étranger avec les fonds de pension, redoublent pour tenter de passer en force, malgré cette crise. Et Emmanuel Macron compte bien aller au bout de sa « réforme » de l'assurance chômage, qui durcit les conditions d'indemnisation et diminue fortement le montant de cette indemnisation pour les salariés précaires.

La profession de journaliste, qui n'échappe pas à ce contexte général délétère, est aujourd'hui brimée par des contraintes multiples. Elle subit une forte remise en cause des libertés fondamentales, dont celle d'informer et d'être informé : convocation de consœurs et confrères devant la DGSJ, loi sur le secret des affaires, violences policières, empilement de textes sécuritaires, dont le Schéma national de maintien de l'ordre et la loi « sécurité globale »...

Dans les entreprises de presse et les médias, les conditions de travail se dégradent fortement, jouant sur la santé des journalistes mais aussi sur la qualité de l'information. La précarité, déjà très forte, continue de s'aggraver, les licenciements se multiplient, tandis que les velléités de remise en cause de notre statut sont de plus en plus évidentes. Les opérations capitalistiques et

les réorganisations atteignent des sommets. L'inquiétude est forte devant les cas de pressions et de menaces sur les journalistes, de censure, de mélange des genres entre publicité et information, de multiplication des discours de haine...

Ce document d'orientation, qui n'a pas la prétention de l'exhaustivité, établit des constats, fixe des objectifs et détermine des moyens pour le mandat qui s'ouvre à l'issue de ce congrès du SNJ-CGT. Il s'agit notamment de prendre part à la réflexion sur le journalisme et les médias de demain, mais aussi d'influer sur ces évolutions, en se donnant les moyens d'agir.

Les journalistes ont une mission d'intérêt général, celle d'informer les citoyens. Pour regagner la confiance de ces derniers, il est impératif de dénoncer et d'éradiquer les dérives en cours dans la profession. Il est également indispensable de redonner aux journalistes les moyens d'effectuer correctement leur métier, dans des rédactions qui ne pratiquent pas la sous-traitance de l'information, qui respectent la convention collective et la loi Cressard... Les journalistes doivent, enfin, être des citoyens comme les autres, bénéficiant de leur liberté d'expression, dans et en dehors de l'exercice de leur métier.

Fort de cette idée qu'il se fait de l'information et de l'exercice du métier de journaliste, le SNJ-CGT continuera de se mobiliser pour la défendre et la mettre en œuvre, avec ses adhérents et militants, avec les autres organisations de journalistes, avec la profession et avec toutes celles et ceux, hors de la profession, qui partagent cet objectif.

1. Journalistes sous contraintes étatiques

Constats

Ces derniers mois, les dispositifs gouvernementaux se sont empilés, mettant en péril nos libertés fondamentales, parmi lesquelles les libertés syndicales, de manifester, d'informer et d'être informé.

En septembre 2020, le ministère de l'Intérieur a publié le Schéma national de maintien de l'ordre, qui oblige les journalistes couvrant une manifestation, ainsi que les membres d'associations, à quitter les lieux après les sommations des forces de l'ordre. Ce texte laisse également entendre que pour couvrir une manifestation, il faudrait être accrédité auprès de la préfecture. Tout comme il introduit une différence entre les journalistes détenteurs de la carte de presse et les autres, notamment dans l'autorisation de porter des équipements de protection.

La loi de « sécurité globale », qui consacrait un nouveau délit de « provocation à l'identification » des forces de l'ordre, a été heureusement partiellement censurée. Elle dit en tous cas l'intention de criminaliser pour les journalistes comme pour les citoyens, le droit d'informer et d'être informé. Il ne peut être question d'invisibiliser les violences policières. D'autres dispositions, sur l'utilisation par les forces de l'ordre de drones et de « caméras piétons », contraignent la liberté de manifester, tandis que les prérogatives des sociétés de sécurité privées pourraient être étendues, notamment pour les contrôles d'identité.

La loi pour le « renforcement des principes de la République », outre qu'elle stigmatise les citoyen-ne-s de religion musulmane, introduit, elle, de nouveaux moyens de pression sur le fonctionnement et les modes d'action des associations et syndicats, qui risquent de brimer toute action critique.

Si on y ajoute les décrets de décembre 2020 portant sur le fichage des personnes physiques et morales, jusqu'à s'intéresser à leurs opinions religieuses, politiques et appartenance syndicale, le bilan de la présidence Macron sur les libertés fondamentales, en particulier le droit d'informer et d'être informé, est très inquiétant.

Les atteintes à l'exercice du métier de journaliste sont cependant plus anciennes. Les violences policières contre les manifestants et contre les journalistes couvrant ces manifestations se sont fortement accrues lors des mobilisations de 2016 contre la « loi travail », sous la présidence de François Hollande. Elles ne se sont pas démenties depuis : mobilisation en 2017 contre les « ordonnances travail » d'Emmanuel Macron, mouvement des Gilets jaunes lancé fin 2018, mobilisation contre la retraite à points fin 2019 et début 2020, Marches des libertés contre les dispositifs liberticides à partir de novembre 2020...

Dans un décompte arrêté à décembre 2020, le journaliste et documentariste David Dufresne faisait état, depuis novembre 2018, de 718 actes de violences policières, dont quatre décès, 353 blessures à la tête, trente éborgné·es, six mains arrachées, mais aussi 144 journalistes violentés, 208 intimidations, insultes et entraves à la liberté d'informer.

Dans le même temps, même hors manifestations, les attaques contre le travail d'enquête et d'investigation des journalistes se sont multipliées. Au printemps 2019, en quelques semaines seulement, une dizaine de journalistes ont été convoqués à la Direction générale de la sécurité

intérieure (DGSI, qui relève du ministère de l'Intérieur). A l'origine de révélations dans l'affaire Benalla et dans celle des ventes d'armes par la France à l'Arabie Saoudite, ces journalistes ont été interrogés dans un seul but : lever le secret sur leurs sources d'information. Ce dernier est pourtant protégé par la loi de 1881 sur la liberté de la presse et considéré par la Cour européenne des droits de l'homme comme « l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse ».

Les déclarations d'Emmanuel Macron n'en sont que plus choquantes, quand il assure en mai 2019 que « la liberté de la presse et celle d'informer ne sont ni réduites ni menacées en France » ou, en novembre 2020 : « Liberté d'expression et liberté de la presse. Je n'ai jamais cessé de défendre ces principes et tous ceux qui l'incarnent. »

Les contraintes étatiques sur le travail des journalistes prennent aussi d'autres formes, sous couvert de bonne gestion de l'argent public. Les restrictions drastiques sur le budget de l'audiovisuel public atteignent, ces dernières années, plusieurs centaines de millions d'euros, notamment pour France Télévisions, Radio France et France Média Monde (France 24, RFI, Monte Carlo Doualiya). Autant de coupes qui se répercutent sur les moyens, la qualité des programmes et de l'information et détériorent les conditions de travail des salariés, dont les journalistes.

S'y ajoutent des pressions plus ou moins directes sur les contenus, de la part de certains responsables rédactionnels, pour ne pas remettre en cause les discours officiels ou ne pas gêner le pouvoir local, régional, national... Une réalité présente aussi bien dans le privé que dans le public, qui s'exerce à nouveau, par exemple, dans le réseau régional de France 3, via des interventions de préfets, députés, sénateurs...

Objectifs

Le SNJ-CGT continuera à prendre part et à initier les mobilisations nécessaires pour dénoncer et contrecarrer les dispositifs liberticides. Une démarche qui passe par la mise en avant des réelles intentions du pouvoir, derrière les objectifs affichés. La mobilisation contre le schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) et la proposition de loi « sécurité globale » en ont apporté l'illustration. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a ainsi reconnu qu'il comptait bien interdire toute image des policiers et gendarmes, pour respecter la promesse qu'il leur avait faite. Il a également déclaré qu'il comptait réserver la couverture des manifestations aux journalistes titulaires de la carte de presse et accrédités en préfecture.

Quand nous parvenons à construire le rapport de force, le pouvoir est obligé d'en tenir compte. L'épisode ridicule de l'annonce d'une « commission » pour réécrire l'article 24 de la loi « sécurité globale » - abandonnée car contraire aux principes de notre constitution - le prouve. L'objectif reste l'abandon total, et non l'aménagement, de ces dispositifs et de ces pratiques, attentatoires à nos libertés fondamentales.

Le financement de l'audiovisuel public doit être augmenté pour atteindre progressivement celui des autres grands pays européens (Allemagne, Royaume-Uni) et le droit à un service public de l'information, avec un financement pérenne, inscrit dans la constitution. Quel que soit ce mode de financement, le budget de l'audiovisuel public doit être fléché et voté chaque année et non noyé dans le budget de l'Etat. C'est d'autant plus important que face à la concentration des médias privés entre les mains de quelques milliardaires, l'existence d'un grand secteur public indépendant du pouvoir est un marqueur de la démocratie.

Pour empêcher toutes les pressions et formes de chantage du pouvoir sur les rédactions, le SNJ-CGT opposera sans relâche les textes en vigueur : convention nationale du travail des journalistes, déclaration de Munich sur les droits et devoirs des journalistes... Mais aussi le droit à l'image et, surtout, le droit d'auteur moral, car c'est bien le journaliste signataire d'un article ou d'un sujet, et non son supérieur hiérarchique, qui est justiciable en cas d'infraction, au côté du directeur de la publication.

Le SNJ-CGT se mobilise pour que l'accès aux sources d'information - mis à mal par la loi sur le secret des affaires - et le respect du secret de ces sources soient garantis. Cet objectif passe également par un statut réellement protecteur du lanceur d'alerte, partenaire indispensable du journaliste. Sur ces deux dossiers, le SNJ-CGT participe depuis plusieurs années à des travaux communs qui impliquent des acteurs divers : l'Ugict-CGT (cadres, techniciens, agents de maîtrise), la Maison des lanceurs d'alerte, le collectif Informer n'est pas un délit, la FIJ et la FEJ... La mobilisation se poursuit, pour obtenir une transposition de haut niveau dans le droit français de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.

Moyens

Ces dernières années, en parallèle des actions syndicales, d'autres formes de mobilisation ont d'ailleurs été menées, impliquant davantage la société civile et les citoyens, dont certains n'étaient pas, jusque-là, impliqués dans une organisation syndicale, associative, politique...

En mars 2016, a été initié le mouvement Nuit debout, pour prolonger la mobilisation contre la « loi Travail ». Parmi ses nombreuses initiatives, ce mouvement a mené une réflexion - à laquelle le SNJ-CGT a participé - sur le système médiatique, la nécessité de « réinvestir les médias traditionnels » et d'en créer de nouveaux.

En novembre 2018, c'est le mouvement des Gilets jaunes qui était lancé, en dehors des structures existantes. Malgré des mots d'ordre très hétéroclites à l'origine, des intérêts et des revendications communes sont apparus avec le mouvement syndical, en particulier la CGT.

Ces processus de mobilisation, leurs aspirations, leurs propositions et leurs modes d'action méritent une attention et une écoute particulières de la part des journalistes - dans les articles et sujets qu'ils réalisent au quotidien -, tout en gardant bien sûr le recul et l'esprit critique indispensables à tout travail journalistique.

Le SNJ-CGT doit, lui aussi, être attentif à ces mobilisations lancées en dehors des structures habituelles, et, quand cela est justifié et possible, tisser des liens et des échanges avec elles, les accompagner, voire y prendre la place qui peut lui revenir.

De même, le SNJ-CGT, au-delà des nécessaires initiatives sous son nom ou au sein d'une intersyndicale des journalistes, continuera à contribuer, voire à initier, les formes de mobilisations les plus larges, pour obtenir la satisfaction de ses revendications.

La coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale, déclinée en collectifs régionaux, départementaux et locaux avec des configurations différentes et une grande autonomie, en apporte l'illustration. Créée et portée à bout de bras par les organisations syndicales de journalistes - avec le SNJ-CGT au tout premier rang - et la Ligue des droits de l'Homme, cette coordina-

tion s'est très vite ouverte à un horizon très large : autres organisations syndicales, confédérations syndicales, associations, comités et collectifs de journalistes, de réalisateurs, de défenseurs des droits humains, de familles de victimes de violences policières...

Le grand nombre et la diversité des acteurs de ce mouvement - malgré les difficultés qu'ils entraînent - sont une raison majeure de l'ampleur de la mobilisation, qui a poussé le pouvoir dans ses retranchements. Le SNJ-CGT - dont le rôle de pointe a bien été perçu dans ce mouvement - reste audible et garde toute sa légitimité quand il se retrouve au cœur d'un mouvement social plus large.

La lutte contre les restrictions budgétaires dans l'audiovisuel public ou encore contre les pressions du pouvoir opérées sur tous types de rédactions, doit s'appuyer sur tous les modes d'interpellation possibles : communiqués, tribunes, lettres ouvertes, pétitions, campagnes sur les réseaux sociaux... Nous devons interpeller les candidat-e-s à la Présidentielle de 2022 sur ces questions, autant pour connaître leur programme que pour exposer nos revendications et propositions.

Il est nécessaire de se mobiliser pour faire respecter le droit à une vraie diversité des médias audiovisuels dans la répartition des autorisations d'émettre des radios et télévisions privées. Le CSA doit en être le garant, de même qu'il doit s'assurer de la réalité du pluralisme des émissions diffusées sur les médias privés comme publics. Le CSA doit également respecter les instances représentatives du personnel des médias en les recevant à chaque fois qu'elles le demandent, et non pas limiter ses échanges aux patrons de médias, ce qui est souvent en réalité du lobbying, et donc en grave contradiction avec la notion d'autorité indépendante. Face aux concentrations capitalistiques dans les médias audiovisuels privés soumis à autorisation, la loi doit évoluer en fixant des seuils anti-concentration transparents et beaucoup plus bas que ceux admis actuellement. Elle doit renforcer drastiquement les contrôles sur les actionnaires des médias audiovisuels privés, en interdisant formellement la revente des fréquences, soit directement, soit indirectement, via des montages financiers.

Le SNJ-CGT met également à disposition de ses adhérents les outils nécessaires pour faire vivre ces revendications au sein des rédactions, en particulier le contenu et l'analyse des textes conventionnels et légaux en la matière.

2. Journalistes sous contraintes économiques

Constats

La précarité dans le journalisme ne cesse d'augmenter. « Les médias et la presse en particulier vont mal. Et au bout de la chaîne, la situation des journalistes est devenue aujourd'hui inquiétante. À travers la dégradation du statut des journalistes, c'est le sort réservé à la liberté de la presse qui est en question. Garanties et garants de la liberté de s'informer, les journalistes sont à ce titre l'un des rouages du débat démocratique et républicain », indique une enquête publiée par la SCAM en mars 2019.

« La part des journalistes en salariat permanent chute de 6 points par rapport à 2013 pour s'établir à 52 %, au profit des pigistes, dont la part bondit de 28 à 42 %. Par ailleurs, le recours à l'intermittence, à l'auto-entrepreneuriat et au paiement en droits d'auteur se développe. 17 % des journalistes déclarent ainsi cumuler plusieurs situations contre 12 % en 2013 », souligne la même enquête.

Le niveau des rémunérations est en tête des préoccupations. Les licenciements se multiplient. Particulièrement précarisés, les photojournalistes sont soumis à une multitude de statuts et à des rémunérations minimalistes.

La politique gouvernementale aggrave et aggravera cette précarité à l'avenir, à travers la réforme de l'assurance chômage, la volonté de mettre en place une retraite à points, l'absence de volonté politique pour instaurer un statut professionnel des autrices et auteurs, pourtant recommandé par le rapport Racine.

Face à cette situation, le SNJ-CGT a initié et pris une grande part dans des combats collectifs, avec des organisations syndicales, des associations et des collectifs de journalistes, qui ont permis d'obtenir :

- un accord « santé-prévoyance pour les journalistes pigistes », en 2015
- un décret sur le calcul de l'activité partielle pour les journalistes pigistes, en avril 2020
- un décret modifiant les seuils d'accès aux indemnités journalières de la Sécurité sociale pour les journalistes pigistes, en septembre 2020.

Malgré cela, les barèmes de piges restent extrêmement bas, quand ils sont respectés, ils ne sont pas revus régulièrement et surtout ne sont pas souvent discutés dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

L'absence de négociation collective pour tous les salariés journalistes, et notamment pour les journalistes rémunérés à la pige, pèse sur le niveau des rémunérations. La diffusion des contenus d'information sur internet se nourrit du vide juridique concernant la rétribution des auteurs pour le web. Permanents, CDD ou à la pige, les journalistes qui travaillent pour les sites et les plateformes de leurs médias, voient leurs droits d'auteurs bafoués. La directive européenne sur les droits voisins ne garantit pas que les auteurs puissent négocier collectivement, alors qu'il prévoit la rémunération des éditeurs de presse par les GAFAN.

De trop nombreux patrons continuent de se placer dans l'illégalité et poussent les journalistes à adopter des statuts illégaux, essentiellement auto-entrepreneur ou paiement en droits d'auteur, pourtant requalifiés en CDI quand des actions sont menées aux Prud'hommes. Les consé-

quences en termes de précarité sont graves : absence de protection sociale (maladie, chômage, retraite...), pas de couverture des pertes de revenus à travers l'activité partielle suite à la pandémie...

Quant aux journalistes travaillant à l'étranger pour les médias internationaux, principalement dans l'audiovisuel public, ils subissent le développement de pratiques dangereuses : statut de prestataires de services, impossibilité d'accéder à la sécurité sociale (ou à des prix prohibitifs à travers la Caisse des Français de l'étranger).

Objectifs

La lutte contre la « réforme » de l'assurance chômage est en enjeu majeur. Celle-ci durcit les conditions d'indemnisation et en diminue le montant, en particulier pour les salariés précaires qui alternent périodes de travail et de chômage. Parmi eux, les journalistes pigistes et ceux qui cumulent les CDD seront particulièrement impactés. Cette lutte implique le SNJ-CGT et toutes les organisations de la CGT.

Le SNJ-CGT revendique l'obtention d'une grille unique « journalistes », avec unicité des classifications de fonctions et des salaires. Il réclame également des négociations collectives qui incluent les journalistes pigistes, notamment les barèmes des piges, le respect de ces derniers et une revalorisation régulière. Il faut également lutter contre la volonté manifeste de réserver le statut journaliste à celles et ceux qui travaillent pour des titres reconnus « d'information politique et général » (IPG).

Le SNJ-CGT revendique une garantie légale de la rémunération de droits d'auteurs pour les contenus journalistiques publiés sur les internets, dans le cadre d'une négociation collective et pas seulement par entreprise.

Le SNJ-CGT s'oppose dans les entreprises de presse et de l'audiovisuel à l'embauche de journalistes en CDD sur des postes pérennes en lieu et place de CDI. Il refuse que les encadrants fassent réaliser aux stagiaires et apprentis le travail des journalistes titulaires absents, comme l'interdit le Code du travail.

Tous les journalistes doivent bénéficier d'un contrat de travail, d'un bulletin de salaire avec mention d'une qualification de la convention collective des journalistes, d'un salaire conforme à cette qualification, de l'application des dispositions de la convention collective et, pour les journalistes pigistes, de la loi Cressard.

Moyens

Dans les entreprises, le SNJ-CGT doit se battre pour que les journalistes pigistes aient une existence et soient reconnus comme membres de la rédaction. Le syndicat doit lutter pour la titularisation des journalistes pigistes et exiger que les journalistes pigistes permanents bénéficient des avantages des salariés permanents sous contrat.

Dans l'audiovisuel public et à France Télévisions en particulier, le SNJ-CGT doit poursuivre le gros travail judiciaire qui consiste à accompagner aux Prud'hommes tous les CDD qui souhaitent une requalification de leurs contrats en CDI. En 8 ans, près d'une centaine de journalistes ont obtenu gain de cause aux Prud'hommes et même en appel.

Le SNJ-CGT doit lutter, notamment à travers des campagnes d'information, contre toute incitation à devenir auto-entrepreneur et à les transformer en prestataires de services.

Le SNJ-CGT doit favoriser le combat contre la précarité dans la presse en ligne et participer activement à une coordination intersyndicale pour l'amélioration des conditions de travail des journalistes de la presse numérique.

Il doit initier et porter les formes de luttes communes, telles que celles qui ont permis d'obtenir les décrets « chômage partiel » et « Indemnités journalières de Sécurité sociale » (IJSS).

Le SNJ-CGT doit continuer à fédérer les journalistes pigistes, poursuivre et prolonger les actions déjà engagées par le syndicat, approfondir l'organisation d'un collectif de journalistes pigistes au sein du syndicat, chargé de mettre en place des rendez-vous réguliers pour faire le point sur les situations, les besoins, les attentes, les revendications.

Le syndicat doit mettre en place des formations syndicales à la négociation, principal moyen de lutter pour obtenir une amélioration des rémunérations.

3. Journalistes sous contraintes patronales

Constats

Dans toutes les formes de médias - en presse écrite, dans l'audiovisuel, la presse en ligne... -, les journalistes sont de plus en plus soumis à une polyvalence contrainte et imposée. Il faut savoir tout faire et tout faire en même temps : des rédacteurs à qui on demande de réaliser, en plus de leurs sujets, des sons, des vidéos et des photos ; des photographes qui doivent multiplier les diaporamas et les vidéos ; des JRI (journalistes reporters d'images) qui doivent également rédiger, voire monter...

Le tout avec des effectifs qui se réduisent et, le plus souvent, sans mise à disposition de matériel professionnel adapté. voire l'utilisation de son équipement personnel, tel que les smartphones. Cette multiplication des tâches est généralement imposée sans accord spécifique, ni temps dégagé pour les réaliser, ni rémunération supplémentaire.

Le concept du « web-first » se généralise, qui consiste à privilégier les contenus en ligne, y compris dans les médias créés à l'origine sur un autre support (journal « papier », radio, télévision...). Avec une exigence de rapidité pour la mise en ligne des informations qui fait passer au second plan, par exemple, l'article pour l'édition « papier ». Les journalistes sont également souvent sommés d'alimenter en direct, parfois depuis leur lieu de reportage, les comptes sociaux de leur média, voire leurs comptes personnels quand il n'en existe pas de spécifique à la rédaction.

Ces charges rédactionnelles supplémentaires se doublent de tâches techniques de plus en plus nombreuses : « balisage » sur le système éditorial, indexation et référencement des articles pour les moteurs de recherche, ajout de liens, montage et gestion de la caméra de plateau dans l'audiovisuel...

A l'inverse, certaines tâches journalistiques peuvent être confiées à des non-journalistes : monteurs, documentalistes ou assistants.e.s d'émission dans l'audiovisuel, correspondants locaux de presse (CLP) dans la presse régionale... Dans certains titres, des CLP ont ainsi été formés à la réalisation de vidéos.

Beaucoup de titres de presse quotidienne - nationaux comme régionaux - semblent avoir acté la disparition de l'édition « papier », qui, pourtant, représente toujours, face aux éditions numériques et à la publication d'articles en ligne, la grande majorité de leur chiffre d'affaires. Cette vision relève tellement du dogme que les projets de basculement à marche forcée vers le numérique s'en trouvent rarement remis en cause lorsque les prévisions de fort déclin des ventes « papier » sont infirmées ou minimisées par la réalité.

Idem pour les radios où le développement du marché des podcasts devient parfois une véritable obsession pour les patrons, qui détournent à leur profit des moyens de production dédiés jusque-là à la radio de flux. Certains prophétisent la mort programmée de cette dernière, alors qu'elle reste pour le moment, peut-être pour longtemps encore, le moyen d'écoute privilégié des auditeurs. Etant donné les grandes inégalités de développement de l'internet haut débit sur le territoire, la diffusion hertzienne reste pour les citoyens le moyen le plus universel et le plus économique d'écouter la radio.

Certains journalistes, notamment dans l'audiovisuel, sont réduits à fournir des éléments d'information disparates, dont ils ne maîtrisent pas l'utilisation ni l'assemblage, confiés à des collègues auxquels ils transmettent ces éléments. Par ailleurs, des « robots journalistes » commencent à faire leur apparition. Ils sont même vantés par certaines directions, qui promettent ainsi un allègement des tâches des journalistes. Ils annoncent surtout un appauvrissement des contenus et une baisse accrue des effectifs des rédactions.

Cette dangereuse évolution du métier nuit au temps nécessaire à la collecte de l'information, à la vérification, à l'enquête, au temps de l'écrit, à la qualité de l'information, aux conditions de travail et de rémunération des journalistes. Elle alimente l'aggravation des risques psycho-sociaux (RPS) liés au travail, attestée par la multiplication d'expertises alarmantes menées dans la presse et les médias. Elle est aussi porteuse d'une perte de sens du métier, durement vécue par de nombreux journalistes. D'autant plus quand ils sentent que la qualité journalistique de leur travail compte beaucoup moins que l'audience et les recettes publicitaires qu'il peut engendrer.

En parallèle de l'intensification du travail, beaucoup de journalistes voient exploser leur temps de travail, avec de nombreuses conséquences sur leur vie personnelle et familiale, leur santé... Le phénomène est amplifié dans de nombreuses rédactions par le passage au « forfait-jours », qui ne fait plus référence à des durées horaires de travail.

La généralisation du télétravail va bien au-delà du contexte conjoncturel de la pandémie de Covid-19. Certes, celui-ci répond, dans certains cas et dans certaines limites, à des demandes et des besoins exprimés par les salariés. Mais les employeurs, jusque-là réticents à le mettre en place pour ne pas perdre le contrôle sur leurs salariés, ont également compris que le télétravail leur permettait d'accentuer encore la productivité et de réaliser des économies de locaux. Le télétravail mal ou non encadré peut être utilisé comme moyen de contrainte par les employeurs et se révéler destructeur pour les collectifs de travail. L'accord national interprofessionnel sur le télétravail de 2020 (non signé par la CGT) n'offre aucune garantie ni contrepartie aux salariés et n'est pas contraignant. Il constitue un simple rappel de la législation et un catalogue de bonnes intentions.

Objectifs

Il est impératif de lutter, dans chaque entreprise de presse, contre l'appauvrissement du travail journalistique et son intensification, notamment quand il est multi-tâches. A titre d'exemple, le SNJ-CGT refuse qu'à France Télévisions, le travail journalistique sur le web soit confié à des personnels techniques et administratifs non formés ou que les journalistes se voient confier le travail des techniciens, comme le cadrage.

Il convient également d'empêcher l'audiovisuel public et privé de sous-traiter l'information, via des sociétés de production.

Le SNJ-CGT continuera de s'opposer au « management par la peur », façon d'imposer une organisation et un contenu du travail, dont les évolutions sont délétères pour les salariés, mais aussi pour les contenus journalistiques.

En presse écrite, le SNJ-CGT a à cœur de défendre l'avenir du « papier ». Le numérique offre des atouts et des nouvelles formes journalistiques indéniables. Pour autant, il n'a pas vocation à remplacer le papier. Nous refusons le démantèlement des imprimeries, particulièrement en presse régionale. Le plan ministériel de « soutien à la filière presse » et sa composante « transformation des imprimeries » ne sont, ni plus ni moins, qu'un financement du projet de l'Apig

(Alliance pour la presse d'information générale), visant à supprimer une part importante des imprimeries et de leurs emplois. La réflexion doit notamment porter sur l'intérêt et la faisabilité d'un service public de l'imprimerie et d'un service public de la distribution de la presse.

Le SNJ-CGT défend également la spécificité de la radio. L'avenir de ce média ne passe pas nécessairement par l'image et la vidéo, comme semblent trop souvent le penser les patrons de l'audiovisuel public ou privé. Les écritures radio et télévisuelle sont très différentes, mélanger les deux simultanément conduit inmanquablement à dégrader l'une et l'autre. A ce titre, l'imposition de programmes communs à France Télévisions et Radio France (matinales filmées France Bleu / France 3, etc.), à marche forcée et sans les moyens nécessaires, est la plus mauvaise manière de développer des collaborations entre ces deux entreprises audiovisuelles publiques.

La formation professionnelle continue doit être un moyen de rester techniquement à jour, de se diversifier, d'améliorer son niveau de connaissances. Elle est insuffisamment proposée dans les entreprises de presse et les médias. Pour les journalistes pigistes, elle est même totalement inaccessible depuis la réforme de la formation. La formation doit redevenir un droit commun, en particulier pour les journalistes pigistes.

Moyens

L'amélioration des moyens et des conditions de travail, qui a également d'importantes conséquences sur la qualité des contenus éditoriaux, passe par l'ouverture de négociations sur l'emploi, le temps de travail et son amplitude, la définition et l'encadrement des postes et des tâches, le télétravail, la santé au travail, les RPS...

L'enjeu est crucial au niveau de la branche. Le SNJ-CGT, en lien avec les autres syndicats de journalistes, revendique auprès des organisations patronales la mise en place d'une Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) pour la presse, dont l'absence bloque de nombreuses négociations. Le SNJ-CGT s'opposera à toutes les tentatives patronales, notamment dans le cadre de cette CPPNI, de remettre en cause des dispositions de la convention collective des journalistes.

L'enjeu se situe tout autant dans les rédactions et au sein de nos sections et syndicats d'entreprise. Le SNJ-CGT se doit d'organiser la mise en commun et l'échange des expériences et des ressources, sur les sujets les plus larges comme les plus techniques : intensification et perte de sens du travail, RPS, procédures d'alerte, de « danger grave et imminent »...

Ce travail peut notamment s'appuyer sur les ressources dont le SNJ-CGT dispose lui-même au sein de la confédération CGT. C'est notamment le cas de l'expertise du département DLAJ (droits, libertés, actions juridiques). Le cas aussi de l'Ugict (ingénieurs, cadres, techniciens), qui mène de nombreuses analyses et publie des outils indispensables dans des domaines comme le télétravail, le travail numérique et le droit à la déconnexion, les « risques organisationnels » liés au travail... Les échanges et les réflexions communes, qui existent déjà entre le SNJ-CGT et l'Ugict, sont à poursuivre et à développer.

Être polyvalent pour un journaliste, disposer de différentes compétences, n'est pas en soi un problème. En revanche, cette polyvalence est dangereuse lorsqu'elle est imposée et, surtout, quand elle consiste à assurer dans un temps contraint une multitude de tâches, qui amputent le cœur du métier : la collecte d'une information originale et pertinente, sa vérification, son recoupement, sa mise en perspective... Elle est tout autant dangereuse quand elle suppose une série de tâches techniques qui ne relèvent pas du journalisme. Ces principes sont une compo-

sante indispensable de la formation des journalistes. Le SNJ-CGT continuera de le rappeler, notamment via sa présence à la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes), à la CNMJ (Conférence nationale des métiers du journalisme) et dans les conseils pédagogiques des écoles de journalisme.

4. Journalistes sous contraintes discriminatoires et notamment sexistes

Constats

Dans les entreprises de presse et les rédactions, les inégalités femmes/hommes, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations, le manque de mixité et de diversité sont des réalités très ancrées, comme dans le reste de la société.

Le sexisme et les inégalités perdurent. En 2013, la grève des signatures des journalistes femmes du quotidien *Les Echos* en réponse à l'énième nomination d'un homme au sein d'une rédaction en chef totalement masculine a été un vrai coup de tonnerre. Pourtant, l'Association des femmes journalistes (AFJ) alertait depuis 1995 sur la place réduite des femmes dans les postes de rédaction en chef ou de direction de service, alors qu'elles étaient de plus en plus nombreuses « à la base ». Le SNJ-CGT dénonce depuis de nombreuses années les inégalités salariales et de carrière des femmes journalistes, dans la quasi-totalité des rédactions, difficiles à résorber en l'absence de loi contraignante.

L'AFJ insistait également dans sa première enquête périodique (1995) sur le traitement sexiste de l'information, avec une représentation stéréotypée des femmes : elles sont moins souvent interrogées et plus souvent présentées comme des victimes. Les femmes expertes étaient, et sont encore, rarement invitées sur les plateaux télé. Il aura fallu vingt ans pour que ces anomalies commencent à poser problème à la profession, sous la pression de femmes journalistes plus nombreuses dans les rédactions. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) s'est vu contraint de mener plusieurs études sur la place des femmes dans les médias audiovisuels (la dernière en 2020) et il impose désormais dans ses cahiers des charges des objectifs quantitatifs de présence des femmes. Cependant, aucun pendant n'existe pour la presse écrite ou en ligne.

L'émergence du mouvement MeToo en 2017 aura aussi facilité la prise de parole des femmes journalistes victimes de harcèlement sexuel ou sexiste, voire de violences sexuelles. Emblématique du harcèlement sexiste de journalistes femmes, l'affaire de la Ligue du LOL a éclaté en 2019 alors que ses membres sévissaient depuis une dizaine d'années dans plusieurs rédactions, y compris dans des journaux dits « progressistes ». Si la prise de conscience des dégâts causés sur les femmes victimes a été lente, plusieurs harceleurs ont été sanctionnés, voire licenciés (à *Télérama*, au service des sports et à la rédaction numérique « *franceinfo.fr* » de France Télévisions, à *Sud-Ouest*...). Le récent documentaire « Je ne suis pas une salope, je suis journaliste » de Marie Portolano démontre que le problème est loin d'être résolu.

Le SNJ-CGT est engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes et participe aux mobilisations du 8 mars et du 25 novembre. Les syndicalistes et les élu.es du personnel, notamment les membres de notre syndicat, réalisent un travail important, au sein des CHSCT ou des CSE, afin d'enquêter sur le harcèlement ou les violences, d'écouter les victimes et d'obliger les directions d'entreprise à mettre fin à ces délits punis par la loi (*Le Figaro*, France Télévisions...). Pourtant, certaines directions continuent trop souvent de minimiser le problème, de ne pas protéger les victimes et de ne pas sanctionner (ou trop légèrement) les harceleurs, voire les violeurs.

Depuis sa création en 2014, à travers des conférences ou des enquêtes, l'association Prenons la Une a remis en cause le traitement médiatique sexiste des violences faites aux femmes. Ses enquêtes ont fourni de précieuses informations sur l'étendue des violences sexistes et sexuelles dans les rédactions. Le SNJ-CGT soutient ses actions et a participé en 2019 aux Etats généraux des femmes journalistes sur l'égalité femmes/hommes dans les rédactions.

A France Télévisions, la création d'un dispositif « Lignes directes harcèlement » a été inscrite dans un accord sur la qualité de vie au travail (QVT.) Il a servi d'instrument et d'alibi à la direction pour licencier des salariés qui n'étaient coupables ni de harcèlement ni d'agressions mais qu'elle estimait « gêneurs ».

A la différence des médias anglo-saxons, les personnes grosses, les personnes « de couleur », les homosexuels ou les lesbiennes sont étrangement absent-e-s de nos écrans ou de nos journaux. Peut-être parce qu'ils et elles sont peu nombreux dans les rédactions de la presse écrite ou dans l'audiovisuel. Volontairement ou pas, la plupart des écoles de journalisme recrutent dans les mêmes milieux que les « grandes écoles » : les catégories CSP+ et au cœur des grandes agglomérations.

Dans l'audiovisuel, dix ans après la création de l'observatoire de la diversité du CSA, le bilan est bien maigre. Son baromètre 2019 montre, malgré un léger progrès, que les chaînes de télévision sont loin de refléter, sur leurs écrans, la réalité de la société française. On constate toujours une surreprésentation des catégories CSP+ (74% à l'écran alors qu'ils représentent 27% de la population). Les ouvrier.es, les employé.es, les privé.es d'emploi et précaires, ainsi que les personnes en situation de handicap restent très minoritaires, très loin de la part que représentent ces catégories dans la population. Idem pour le lieu de résidence : les quartiers périphériques et les outremeres étant très peu présents.

Objectifs

Avec la CGT, le SNJ-CGT revendique une loi contraignante prévoyant des sanctions et une obligation de rattrapage pour les entreprises qui discriminent, qui n'appliquent pas l'égalité femmes/hommes.

Le SNJ-CGT exige l'ouverture de négociations de branche sur l'égalité femmes/hommes (salaires et progression de carrière), d'application obligatoire aux entreprises.

Le SNJ-CGT demande de revoir l'index « égalité femmes/hommes » du ministère du Travail, qui accorde une note annuelle aux entreprises. Ainsi, la CGT de Radio France a mis en avant qu'un employeur peut obtenir une bonne note - et même en forte augmentation - en ayant certaines pratiques très contestables. En fait, le seul respect de la loi - c'est bien le moins... - permet de se retrouver bien classé.

Le SNJ-CGT exige des mesures de correction immédiates des écarts pour les entreprises qui n'atteignent pas 100 pour leur index de l'égalité femmes/hommes. Le SNJ-CGT revendique également des mesures afin de permettre aux femmes d'accéder aux postes à responsabilités dans les rédactions.

Lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), les augmentations collectives doivent être favorisées face aux augmentations individuelles, le plus souvent défavorables aux

femmes. De façon générale, toutes les mesures propres à réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes doivent être prises.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un des combats du SNJ-CGT et de toute la CGT. Le SNJ-CGT porte cette lutte dans toutes les entreprises. L'objectif est de permettre aux femmes journalistes de travailler dans un cadre de confiance et de respect. Le SNJ-CGT revendique l'égalité à tous les niveaux et dénonce les comportements machistes, discriminatoires et violents envers les femmes et les membres de minorités sexuelles dans les médias.

La mixité des profils de journalistes passe par un recrutement plus divers des écoles de journalisme et donc par les outils qui le permettent : bourses, préparation des concours d'écoles de journalisme, apprentissage... Le SNJ-CGT revendique une mixité des profils des journalistes dans les rédactions qui reflète la diversité et la réalité de la société française.

Moyens

Le SNJ-CGT demande le conditionnement des aides à la presse aux pratiques des entreprises en matière d'égalité femmes/hommes, de respect des critères de non-discrimination listés dans le code du travail et de respect du droit du travail.

La création d'un-e référent-e « égalité femmes/hommes » du CSE doit être imposée dans les entreprises, sur le modèle de « référent-e harcèlement ». C'est le sens des revendications exposées par le SNJ-CGT lors de son audition par la mission Calvez sur la place des femmes dans les médias.

La transposition dans le droit français de la convention OIT N°190 de l'Organisation internationale du travail sur les violences sexistes et sexuelles au travail doit être obtenue rapidement. Cette convention consacre le droit des victimes de violences conjugales à des jours de congés pour effectuer leurs démarches et à un aménagement de leur travail pour se mettre à l'abri de leur conjoint. Elle interdit le licenciement des victimes de violences, généralise la prévention et la formation - avec l'obligation de négocier - et prévoit le renforcement des sanctions et des moyens d'action de l'Inspection du travail. Elle oblige également à porter une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité.

La bataille de l'égalité salariale doit être menée dans toutes les entreprises et des études sur les disparités de salaires doivent être produites, afin d'imposer des rattrapages salariaux lors des NAO.

Les questions liées à l'égalité, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, etc., doivent être intégrées dans les cursus des écoles de journalisme. Les représentants du SNJ-CGT à la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes), à la CNMJ (Conférence nationale des métiers du journalisme) et dans les conseils pédagogiques des écoles de journalisme y veilleront.

Le SNJ-CGT doit œuvrer pour aider tous les salariés à concilier travail, vie familiale et privée. Les femmes, qui doivent le plus souvent assurer la charge mentale du foyer, sont confrontées au plafond de verre et renoncent le plus souvent à évoluer dans leur carrière professionnelle. Ce travail revendicatif passe par l'encadrement du temps de travail, des forfait jours, de l'amplitude des journées de travail, du travail tardif, matinal, du télétravail et le droit à la déconnexion.

Le SNJ-CGT décide de créer une commission femmes-mixité, afin de renforcer notre travail contre les inégalités femmes/hommes dans les rédactions et contre les violences sexistes et sexuelles. Sur proposition de cette commission, le comité national nommera deux référent.es femmes-mixité du syndicat et une camarade à la commission femmes-mixité confédérale.

Le SNJ-CGT apportera une attention particulière à la formation des adhérent.es sur les inégalités femmes/hommes et sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette formation peut se faire en interne, dans le cadre des stages confédéraux ou en lien avec les associations spécialisées.

5. Journalistes confrontés au racisme

Constats

Une autre discrimination peut s'exercer dans les entreprises de presse. Le racisme dans les rédactions est une réalité peu discutée mais de plus en plus documentée. Le sentiment partagé par des journalistes discriminé.e.s de ne pas être à leur place dans des espaces majoritairement blancs, peu inclusifs, sans réussir à témoigner de ce fait, montre qu'il y a un problème à résoudre. Remarques racistes, moqueries, harcèlements, préjugés sur la couverture éditoriale d'un.e journaliste racisé.e, exclu.e de certaines thématiques (ou cantonné.e) car jugé.e parti pris du fait de ses origines, autant de formes que le racisme peut prendre au travail.

Les révélations sur la Ligue du LOL ont brisé un tabou, des cas de racisme sont médiatisés, comme au Huffington Post où une journaliste d'origine asiatique est systématiquement désignée par un emoji Kim Jong-Un maquillé. Fin 2020, plusieurs rédactions sont épinglées sur les réseaux sociaux pour d'autres faits de racisme. Le compte Instagram Balance Ta Rédaction épingle, à partir de témoignages de salariés, Europe 1, TF1, *Le Figaro*, M6, *Glamour*, RTL, LCI, Loopsider, RT France, AJ+, Konbini, *Les Inrocks*... De nombreux médias semblent concernés. Ce phénomène est global et ne concerne pas que la France, comme a pu le montrer par exemple une enquête d'Edmund Lee dans le *New-York Times* sur *Vogue US*, accusé d'écarter systématiquement les femmes racisées.

Ces femmes en particulier subissent le racisme. En 2019, l'étude #EntenduAlaRedac, réalisée conjointement par Prenons la Une, NousToutes et Paye ton journal, dans la foulée des révélations de la ligue du LOL, montre que dans les rédactions, les femmes racisées sont davantage exposées aux propos sexistes que les femmes blanches : elles sont 64% à déclarer avoir subi des propos à connotations sexuelles (contre 49% des femmes ayant répondu à l'enquête). Remarques sur leur physique, sur le port du voile, mise à l'écart pour non-conformité aux critères physiques et excluants de la télévision... La problématique est donc double, sexiste et raciste.

Le racisme peut cristalliser les tensions au sein d'une équipe, et devenir parfois l'objet de conflits violents entre journalistes ou entre journalistes et leur direction, comme ce fut le cas au Média, où plusieurs faits de racisme ont mené à des crises internes, ou encore à Canal +, où Pierre Ménès est accusé de racisme (accusations qui n'ont eu que peu de visibilité).

Hommes et femmes victimes de discriminations peuvent aussi être objets de harcèlement ou de cyber-harcèlement. Pour certain.e.s journalistes les insultes de nègres, de singes, d'islamistes, de djihadistes sur les réseaux sociaux peuvent être quotidiennes. Les menaces racistes sont courantes, y compris des menaces de viol ou de mort. En avril 2021, une journaliste qui porte un foulard reçoit une lettre, lui promettant « une balle dans la nuque » sans obtenir ensuite de protection policière.

Sur le terrain, ces journalistes peuvent aussi recevoir menaces ou insultes et doivent affronter des situations que ne connaissent pas des collègues non discriminés. Ces reporters peuvent également faire l'objet de pressions ou de violences policières plus fréquentes, et de préjugés.

La culture du silence autour du racisme dans les médias s'explique notamment par la faible diversité des effectifs. Les victimes de discriminations sont généralement isolées et n'ont pas

de collègues avec lequel.le.s partager leurs mauvaises expériences. Ces journalistes sont recruté.e.s plus difficilement et sont susceptibles de fréquenter plus longtemps Pôle Emploi (ce qui induit aussi des problématiques propres aux pigistes).

L'uniformité des profils dans les rédactions n'est pas propice à la libération de la parole. Cela donne des situations où un.e journaliste ne peut pas s'exprimer sur ces sujets, y compris en conférence de rédaction, lorsque des propos racistes sont tenus, ou lorsqu'un angle éditorial est problématique, de peur de s'isoler ou de paraître marginal.

Heureusement, la situation évolue, quelques premières prises de consciences apparaissent. En 2009, le ministère de la Culture met sur pied une commission « Médias et diversité ». L'étude qui en découle témoigne de la difficulté de recueillir des données sur la diversité dans les médias. En 2018, Libération se pose la question : « La rédaction est-elle blanche ? » En janvier 2015, il n'y a qu'un journaliste d'origine maghrébine (pigiste) dans ce journal. En 2019, en réaction aux révélations sur la Ligue du LOL, Slate publie un article sous le titre : « Il est temps de parler du manque de diversité dans les médias » et recueille des témoignages édifiants de journalistes racisés, montrant que cette affaire ne relève pas seulement du sexisme mais aussi du racisme. La ligue du LOL atteste de mécanismes d'endogamie. En Juillet 2020, une tribune de Prenons la Une explique que « le faible nombre de personnes racisées dans les rédactions nuit à notre mission d'information ».

Un mouvement global est amorcé. La montée en puissance des mobilisations anti-racistes a des répercussions sur les entreprises de presse. Aux Etats-Unis, la dynamique lancée par Black Lives Matter déclenche une remise en cause de la division raciale du travail journalistique, amenant à des remises en causes profondes par les journalistes eux-mêmes.

Le 4 Juin 2020, un journaliste noir du *Philadelphia Inquirer* publie une lettre ouverte sur Twitter, signée par les journalistes de couleur de la rédaction, dans laquelle ils annoncent qu'ils sont « malades et fatigués ». Au *New-York Times*, une tribune raciste provoque une mobilisation anti-raciste des journalistes, qui déclarent que « la publication de cet article met en danger les reporters noirs du *New-York Times* ». En France un mouvement semblable mais de plus faible ampleur s'échauffe face aux mêmes logiques.

Si le racisme dans les médias est un sujet si peu étudié, c'est qu'il n'existe aucun espace pour les journalistes victimes de racisme pour en parler ni s'organiser. Au sein d'une rédaction, il est difficile de s'exprimer.

Ces structures ont permis aux personnes concernées de s'organiser et de créer des dynamiques. Il y a ainsi eu des réactions d'ampleur au sexisme dans la profession après #Metoo, après la Ligue du LOL, ou encore après le documentaire de Marie Portolano (documentaire qui oublie au passage les femmes issues de la diversité, ce que souligne notamment le témoignage d'une collègue de *L'Equipe*), avec la création de l'association Femmes journalistes de sport, qui a suivi sa diffusion. Ces mouvements de libération de la parole n'ont en revanche pas eu lieu sur le sujet du racisme. Le SNJ-CGT peut remplir ce rôle d'organisation pour les personnes concernées.

Le SNJ-CGT doit s'emparer rapidement de ces problématiques, car la situation l'impose. Les médias n'étant pas en dehors de la société, islamophobie, antisémitisme, ou racisme y gagnent du terrain en même temps qu'ils en gagnent dans l'espace public et l'agenda politique, par exemple avec le projet de loi « confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme ».

Les médias ne sont pas étrangers à cette réalité et les débats qui traversent la société traversent aussi les rédactions, en France où à l'étranger.

Certaines fractures internes amènent à des prises de position publiques, comme à CNews où les saillies d'un éditorialiste amènent la Société des rédacteurs à se désolidariser, ou au *Parisien* où les syndicats dénoncent un édito sinophobe.

Objectifs

Les rédactions doivent rendre publiques systématiquement les offres d'emploi pour s'affranchir de la logique généralisée du « carnet d'adresses », qui favorise la cooptation, l'entre soi et exclut trop souvent les personnes racisées.

Les délégué.e.s du personnel doivent sensibiliser les dirigeant.e.s des rédactions aux questions de racisme et de façon générale tou.te.s les journalistes. Le SNJ-CGT doit aussi se fixer comme objectif de former à ces questions l'ensemble des personnes syndiquées.

Des chartes de modération doivent être adoptées afin d'aider à lutter contre le cyber harcèlement.

Enfin, le SNJ-CGT souhaite que soient affichée de manière visible sur les murs des rédactions une charte qui rappelle les sanctions encourues, notamment pénales, en cas de propos ou d'actes discriminatoires. Cette charte doit être signée lors de chaque recrutement.

A l'image des mobilisations contre le sexisme, le racisme deviendra un enjeu de plus en plus important ces prochaines années, au fur et à mesure que les victimes s'organisent et que la parole se libère. Le SNJ-CGT doit encourager, visibiliser et porter ce mouvement. Nous proposons que la CGT soit cet espace (d'organisation et de libération de la parole).

Moyens

Le SNJ-CGT doit évaluer la situation et sonder les rédactions. Un questionnaire distribué aux journalistes permettrait d'estimer les axes prioritaires mais aussi de donner la possibilité aux journalistes victimes de racisme de s'exprimer anonymement. Le SNJ-CGT pourra faire une analyse de ce questionnaire, une synthèse des données produites, qu'elle communiquera. Le SNJ-CGT fera ensuite des propositions d'intervention en fonction des résultats de l'enquête.

Le SNJ-CGT décide de créer une commission discrimination-racisme, afin de permettre à des syndiqués victimes de racisme de mener ce travail, recueillir et centraliser les informations, organiser la formation des adhérent.e.s et apporter un appui dans les rédactions. Sur proposition de cette commission, le Comité national nommera deux référent.es discrimination-racisme du syndicat.

6. Journalistes sous contraintes capitalistes

Constats

Le grand Monopole du capitalisme numérique et financiarisé bouleverse la planète entière. Immenses concentrations et captations de richesses, échanges commerciaux, ubérisation du travail, loisirs, communications, information mais aussi manipulations et « fabrique du consentement »... rien n'échappe aux algorithmes et à la puissance des GAFAN (Google, Apple, Facebook, Amazon et autres Netflix...). Partout les gouvernements ont organisé leur propre impuissance au niveau de la régulation ou de la fiscalité de ces géants. Bien sûr, les médias et tous les producteurs de contenus n'échappent pas à ces bouleversements qui les mettent souvent en danger.

En France, les réorganisations capitalistiques et les concentrations se poursuivent (rachat de titres, mise en commun des contenus...) entre les propriétaires des médias - dont de nombreux financiers, industriels et banquiers -, les journalistes sont victimes de nombreux plans de restructuration. Quand ils ne quittent pas les navires, de gré ou de force, ils ont souvent du mal à garantir leur lien à un titre unique. Cette uniformisation de l'information par mutualisation de contenus s'accompagne de suppressions massives de postes, y compris par le non remplacement des journalistes qui font valoir la clause de cession.

Nombre de titres sont en difficulté, entraînant redressements judiciaires ou liquidations, multiplication de plans de suppressions de postes et/ou des remises en cause des droits (RTT, congés, temps de travail...). Pour ne citer que quelques exemples: *L'Echo du centre*, *La Vie du rail*, *Le Quotidien de la Réunion*, *la Marseillaise*...

Mais la crise de la Covid a bon dos et même dans les entreprises qui disposent de solides réserves financières, elle est devenue le prétexte idéal pour nombre de retours en arrière. A *L'Équipe*, la direction a voulu imposer une baisse de salaire et du nombre de jours de RTT et n'y a renoncé que pour mettre en place... un « plan de sauvegarde de l'emploi ». A NextRadioTV, Patrick Drahi supprime des emplois par centaines. Dans l'audiovisuel public, c'est l'Etat actionnaire qui impose 160 millions d'euros d'économies, supprime des chaînes et des centaines d'emplois.

Pendant ce temps, les milliardaires de la presse et des médias continuent leurs emplettes. Le patron de Free et copropriétaire du *Monde*, Xavier Niel, a racheté ou pris des parts dans nombre de titres (*Nice Matin*, *Paris-Turf*, *France Antilles*, *les Cahiers du cinéma*...). Vincent Bolloré (Vivendi), déjà propriétaire du groupe Canal+ met la main sur Prisma Média. Il prend également le pouvoir dans le groupe Lagardère (Europe 1, Paris Match, *Le Journal du dimanche*, *Version Femina*...) et utilise sa puissance au service des idées d'extrême droite et au péril de la démocratie. Au groupe Le Monde (*Le Monde*, *Télérama*, *La Vie*, *Courrier international*...), le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, qui a bâti sa fortune dans l'énergie carbonée et polluante, a racheté les parts de Mathieu Pigasse. Mondadori France (*Science et Vie*, *Autoplus*, *Grazia*, *Télé Star*, *Le Chasseur français*...) a cédé ses titres au groupe Reworld Media. Dans l'Audiovisuel, TF1 (Bouygues) se propose de racheter M6 (RTL Group) sous le regard bienveillant du pouvoir. Ce nouveau « géant national » capterait ainsi 70 % du marché publicitaire et pourrait se traduire par des économies de structures et des suppressions d'emplois par centaines.

Quant au secteur presse du Crédit Mutuel (une vingtaine de titres de PQR: *DNA, L'Alsace, Le Progrès...*), il se construit et se renforce en détruisant l'identité des titres et en réduisant le nombre de journalistes, grâce à la « mutualisation » des contenus, le recours accru aux correspondants locaux de presse et le partage sans vergogne des textes et photos. Une recette utilisée aussi dans la presse magazine, où le journaliste ne sait pas toujours pour quel(s) titre(s) il écrit ou photographie.

Tous ces rachats et ces concentrations ont de graves conséquences sur l'emploi, la qualité de l'information, son uniformisation et son indépendance. Pour ne prendre que l'exemple de Vincent Bolloré, ce dernier multiplie depuis des années, dans ses médias, les sujets de complaisance sur ses autres activités (Autolib) ou sur les pays avec lesquels il fait des affaires, particulièrement en Afrique. Il organise également la censure des informations qui pourraient le gêner, lui ou ses amis, comme cela a plusieurs fois été le cas à Canal +, concernant des documentaires. A Canal +, c'est même un règne de la terreur qui a été mis en place, puisque toute critique vaut désormais d'être licencié ou évincé de l'entreprise.

Si la loi Bloche permet à « tout journaliste [...] de refuser toute pression, de refuser de divulguer ses sources et de refuser de signer un article, une émission, une partie d'émission ou une contribution dont la forme ou le contenu auraient été modifiés à son insu ou contre sa volonté », elle n'a en rien stoppé les comportements prédateurs décrits plus haut.

L'obligation de négocier une charte au sein de chaque entreprise de presse instituée, là où ces négociations ont bien eu lieu, des principes à géométrie variable d'une rédaction à une autre. Dans l'audiovisuel privé, la mise en place de « comités de déontologie » - pourtant présentée comme une mesure « anti-Bolloré » - n'a pas empêché ce dernier de censurer des passages d'un documentaire mettant en cause les pratiques de Pierre Ménès, une des stars du groupe Canal+, ou de licencier un auteur et un journaliste à la suite d'une parodie mettant en cause l'animateur d'une émission nauséabonde sur CNews.

Objectifs

Ces concentrations ont pour effet de bâtir de véritables empires, dans la presse et les médias mais également dans des activités proches : l'édition, le cinéma, le spectacle... A chaque fois que nécessaire, des actions communes doivent être menées avec d'autres organisations de la CGT, en particulier nos camarades de la CGT Spectacle.

Le SNJ-CGT revendique de conditionner les aides à la presse à un réel traitement journalistique et à l'existence d'une équipe rédactionnelle, dans la presse dite d'information politique et générale comme dans la presse professionnelle, la presse spécialisée ou de divertissement. Il n'existe qu'une seule sorte de journalistes, dépendant de la même convention collective nationale et soumis aux mêmes droits et obligations.

La conditionnalité des aides à la presse doit se généraliser et consacrer un respect du code du travail, de la convention collective et l'existence d'un réel dialogue social dans les branches, avec le respect de la loi Cressard pour les journalistes pigistes, garantissant notamment leur protection sociale, l'obligation de salariat, le bannissement de l'auto-entrepreneuriat. Les journalistes pigistes doivent également être pris en compte dans les négociations aussi bien en entreprises que dans les branches.

Ces aides à la presse doivent également être refusées aux entreprises qui externalisent la réalisation de contenus hors de la rédaction ou qui recourent abusivement à la précarité. Idem pour

les entreprises de presse qui publient pour partie des contenus « non-journalistiques », suppriment des publications ou gèlent les tarifs de rémunération des journalistes pigistes.

Une loi doit venir renforcer les dispositifs anti-concentration qui existent et la détention de médias, directe ou indirecte, doit être interdite aux entreprises bénéficiant de commandes publiques comme aux banques.

L'indépendance des rédactions doit être assurée, notamment par leur reconnaissance juridique et en leur donnant le pouvoir de s'opposer à des décisions rédactionnelles ou de management qu'elles jugent contraires à leurs valeurs. L'annexion à la convention collective de la Déclaration de Munich sur les droits et les devoirs des journalistes rendrait ce texte opposable aux patrons et offrirait une certaine protection contre des pratiques imposées aux journalistes (sujets de complaisance, « partenariats » à visée publicitaire...). La profession n'a pas besoin d'instance de « déontologie ».

Dans l'audiovisuel public, l'indépendance de l'information suppose également une réforme des conseils d'administration, pour que les salariés y aient plus d'élus et les usagers y soient représentés, un mode de désignation des PDG plus démocratique et transparent et une réforme de la redevance audiovisuelle, avec une réflexion sur son extension à tous les supports d'écoute et de visionnage, ou l'instauration d'une taxe universelle fléchée, comme en Allemagne, où cette réforme a permis une augmentation des recettes depuis 2013. Par ailleurs, France Télévisions doit être pleinement en possession des droits sur ses productions financées grâce à l'argent public, ce qui suppose une abrogation des décrets Tasca.

L'audiovisuel public doit rester financé au maximum par cette ressource publique. Le développement des ressources propres (publicité, parrainages ou autres), auquel incitent les gouvernements successifs, pousse à une course à l'audience et pèse sur la qualité et l'indépendance éditoriale. Elle peut conduire l'audiovisuel public à multiplier les services payants, en contradiction avec sa vocation, comme on l'a vu par exemple avec le lancement par Radio France d'une enceinte connectée payante pour enfants (La Chouette radio).

La réforme de l'audiovisuel public projetée par l'ex-ministre de la Culture Franck Riester, abandonnée en partie, ne prévoyait rien de tel. Le projet d'une holding regroupant l'ensemble de l'audiovisuel public ne semblait répondre à aucun autre objectif que celui de faire à terme des économies d'échelle et de renforcer le contrôle politique sur cette nouvelle structure.

Il peut y avoir des synergies à développer entre entreprises de l'audiovisuel public mais le SNJ-CGT s'opposera à tout regroupement qui ne viserait pas à renforcer la spécificité, l'indépendance et le respect de la ligne éditoriale de chacune des rédactions des médias publics concernés.

Dans l'audiovisuel, le CSA devra obligatoirement consulter les syndicats lorsque des réorganisations capitalistiques sont menées dans des médias privés, soumis à autorisation et bénéficiant d'un bien public, les fréquences télé et radio. Il sera également nécessaire de travailler à une refonte de la loi sur l'audiovisuel pour qu'elle prenne en compte cette obligation, condition de la pluralité et du pluralisme des médias.

Moyens

Le SNJ-CGT doit faire connaître largement ses revendications dans et hors de la profession et faire œuvre de pédagogie concernant l'indispensable indépendance des journalistes vis-à-vis de leurs sources, de leur hiérarchie et du public.

Nous devons lutter pour la négociation d'accords collectifs plutôt qu'individuels. Les accords Hadopi ou sur les droits voisins, par exemple, échappent aux négociations collectives de branche. Les droits des auteurs doivent être respectés et leur avis demandé avant toute réutilisation. Ce n'est pas qu'une affaire de rémunération, mais aussi de droit moral.

Le SNJ-CGT reste attaché au fait qu'un journaliste travaille pour un titre ou un média et non un groupe. Les accords de droits d'auteurs doivent consacrer ce principe en excluant le mécanisme des « familles cohérentes de presse ».

Le poids des GAFAN sur les médias, tant sur le plan économique (capture des recettes publicitaires), que par la maîtrise technologique des algorithmes, constitue une donnée nouvelle dont le syndicat se doit d'étudier les énormes enjeux. Par exemple au travers d'un travail de réflexion (études en associant des chercheurs, des universitaires, etc.) avec les autres fédérations de la CGT impactées par ces conglomérats qui en 2021 vont dégager 200 milliards de dollars de recettes.

Il y a urgence à montrer le rôle de ces entreprises qui jouent sur les optimisations fiscales en s'engouffrant dans les espaces laissés par les Etats et notamment en Europe, qui se veut le continent de la libre concurrence.

L'indépendance numérique est gravement en cause. La toute puissance des plateformes américaines, qui a redoublé pendant la pandémie, doit être contenue urgemment, car elles contrôlent désormais contenus et contenants via les moteurs de recherche.

Dans notre domaine, le poids de Google est considérable, d'autant que ce géant du web s'impose devant le laisser faire de l'Etat et des éditeurs (sous le quinquennat Hollande, un accord avec Google et les éditeurs avait été signé, excluant les journalistes).

Globalement, nous devons avec la Confédération et en premier lieu avec l'Ugict et les fédérations CGT concernées reprendre la main sur les données et en faire un bien public commun, tout en contribuant à une mobilisation pour la taxation du bénéfice global de ces multinationales à l'échelle internationale et lutter contre l'évasion fiscale.

Suite à la transposition dans le droit français de la directive européenne sur les droits voisins, le SNJ-CGT revendique, via la négociation collective, une juste rémunération des auteurs et une répartition équitable avec les éditeurs.

Le SNJ-CGT rejette également tous les accords passés en direct par les entreprises de presse et les GAFAN, du type de celui signé en janvier 2021 entre Google et l'Apig (Alliance pour la presse d'information politique et générale) sur les droits voisins. Ce type d'accord consacre des fonctionnements à plusieurs vitesses, en particulier au détriment des titres indépendants. Il offre également sur un plateau aux GAFAN l'audience de ces titres pour faire leurs propres affaires. Enfin, il ne prend aucunement en compte les intérêts des rédactions et des journalistes rémunérant les seuls patrons de presse.

Le droit voisin n'est pas satisfaisant en l'état. Suite à la transposition dans le droit français de la directive européenne sur les droits voisins et au vu des accords conclus, le SNJ-CGT met en cause la philosophie de cette directive dont l'un des buts est un point d'appui pour les éditeurs afin de revenir sur les acquis des droits d'auteur et des accords qu'ils ont dû concéder aux journalistes. Pour l'heure, les accords sur les droits voisins conclus en France avec

Google - dont les contenus restent secrets dans la version Apig - favorisent une fois de plus les géants du Web et les seuls éditeurs.

Le SNJ-CGT exige que les journalistes auteurs bénéficient aussi de leurs droits moraux et pécuniaires.

Le SNJ-CGT doit favoriser les espaces de parole entre journalistes d'une même rédaction et d'un même groupe, mais aussi au sein de toute la profession, tous supports confondus. Cela permettra notamment de partager les problèmes qui se posent au quotidien mais aussi les bonnes pratiques qui peuvent exister à tel ou tel endroit : gestion des conflits d'intérêts, refus de sujets imposés...

7. Journalistes sous contraintes éditoriales

Constats

Pour certains médias, l'information se résume trop souvent à une course à l'audience et aux « clics ». Les recettes sont connues : sensationnalisme, montée en épingle d'événements insignifiants, lancements de polémiques stériles...

On note également une montée et une forte banalisation des idées d'extrême-droite, avec des sujets qui manient la division, l'exclusion, la mise à l'index de certaines communautés... Un magazine comme *Valeurs actuelles* en a fait son fonds de commerce depuis longtemps. La chaîne Cnews (groupe Canal+), depuis sa création sur les cendres de I-Télé, ouvre en grand ses micros et ses caméras à des journalistes, chroniqueurs et invités aux discours dangereux, dont certains tombent d'ailleurs sous le coup de la loi. On a également vu la nomination d'un rédacteur en chef de *Valeurs actuelles* à la tête du service politique d'Europe 1.

Dans l'audiovisuel - et pas seulement sur les chaînes d'information en continu -, le reportage et le travail de terrain laissent de plus en plus la place à des plateaux en direct, où se succèdent des experts parfois autoproclamés, qui profitent de ces tribunes répétées pour dérouler leurs analyses et prises de position personnelles et souvent à sens unique. De même, l'investigation a une place de plus en plus réduite, à cause notamment de la disparition de magazines emblématiques comme *Spécial investigation* sur Canal+ ou *Pièces à conviction* sur France Télévisions.

Des pans entiers de l'information ont quasiment disparu. Il en est ainsi, par exemple, de la rubrique « Social » dans de nombreux médias.

L'information économique fait le plus souvent la part belle aux éditorialistes et analyses libérales néo-classiques et très peu de place aux points de vue hétérodoxes ou critiques du capitalisme (keynésiens, marxistes...). Sur France Inter, radio publique la plus écoutée de France, c'est Dominique Seux, directeur de la rédaction du quotidien *Les Echos*, propriété du groupe de luxe LVMH du milliardaire Bernard Arnault, qui assène tous les matins la pensée économique du jour. La seule touche de pluralité intervient le vendredi quand Thomas Piketty lui apporte un peu de contradiction.

Certains titres ou médias pratiquent un mélange des genres malsain, où la publicité et le placement de marques prennent des allures rédactionnelles, dans le but de tromper le public. Un groupe comme Reworld Media s'en est même fait une spécialité, dans les nombreux titres qu'il a rachetés ces dernières années et dernièrement ceux de Mondadori France. En témoigne la démission collective de la rédaction de *Science & Vie*, qui a refusé de cautionner ces dérives.

De nombreux médias et de nombreux journalistes continuent de faire honnêtement leur travail. Parallèlement, de nouveaux médias créés ces dernières années - des sites d'enquête aux médias d'investigation locale, en passant par les revues long format - témoignent d'un certain renouveau du journalisme. Ces nouveaux médias ont souvent pour caractéristique d'approfondir leurs sujets, de s'intéresser à des dossiers délaissés par d'autres ou d'en renouveler totalement le traitement.

Des profils différents, ainsi que de nouvelles façons de pratiquer le métier apparaissent également, notamment par le biais de la création de collectifs de journalistes. Certains journalistes inventent leur propre média, sans avoir toujours les moyens de se rémunérer dès le lancement.

Ces diverses créations ne sont pas toutes des succès économiques, mais certaines se sont taillées une place reconnue dans le paysage médiatique.

Si ces médias défendent bien souvent une information différente, ils n'échappent pas toujours aux travers des médias plus classiques. Dans ces rédactions-là, aussi, la précarité, le non-respect de la loi Cressard pour les journalistes pigistes et l'explosion du temps de travail et les faibles salaires sont des réalités répandues. L'empilement des tâches également, qui peut comprendre, notamment dans les médias à statut associatif, la recherche de financements, ainsi que des missions extérieures de formation ou d'éducation aux médias.

Objectifs

Le SNJ-CGT développe un intérêt particulier pour ces titres et ces médias, ainsi que pour les consœurs et confrères qui adoptent de nouvelles façons de pratiquer le métier, de travailler ensemble ou de s'organiser collectivement. Le SNJ-CGT doit veiller à les intégrer dans sa réflexion et dans ses initiatives. Mais aussi à leur accorder la place qui leur revient dans ses rangs, en veillant bien entendu à la réalité journalistique du travail effectué.

Le SNJ-CGT doit s'opposer et dénoncer la récupération et l'utilisation par des médias, sans accord ni rémunération, d'images réalisées par des journalistes extérieurs, que ces derniers diffusent sur leurs propres médias ou par d'autres moyens.

Au sein des rédactions, les journalistes doivent se mobiliser pour refuser la diffusion d'idées haineuses et le mélange des genres avec la publicité. Le SNJ-CGT doit être vigilant et dénoncer ces travers et, partout où il est présent ou peut s'implanter, il prend part à ce combat pour la qualité des contenus éditoriaux.

Le SNJ-CGT doit lutter contre la précarité comme mode de fonctionnement dans tous les médias. La convention collective des journalistes et la loi Cressard, en particulier, doivent s'appliquer dans toutes les rédactions. Pour cela, il nous faut sensibiliser le plus largement possible au droit du travail en général et aux dispositions spécifiques liées au statut de journaliste. Y compris chez celles et ceux qui se disent prêt-e-s à accepter des entorses à ces droits, au regard de la fragilité économique de leur employeur. Pour alimenter une démarche revendicative, cette sensibilisation peut, par exemple, passer par la diffusion d'un guide pratique recensant la législation sociale pour les journalistes, ainsi que les bonnes pratiques à appliquer dans toute entreprise de presse ou média.

Moyens

Comme déjà évoqué dans la partie précédente (« Journalistes sous contrainte capitaliste »), le respect de la qualité des contenus éditoriaux suppose également de nouvelles exigences dans l'attribution des aides à la presse. Et même une complète réorientation de ces aides, qui doivent avant tout permettre de faire vivre et développer le pluralisme, en soutenant les titres indépendants à faibles moyens et à la création de nouveaux médias de qualité.

Cette lutte pour la qualité des contenus éditoriaux, étroitement liée aux moyens dont disposent les rédactions pour faire leur travail dans de bonnes conditions, passe par un travail de sensibilisation plus large. Il nous faut en effet convaincre que l'information a un coût - salaires, matériel, fonctionnement... - et que ce dernier doit donc être financé. Ce financement passe nécessairement par le prix que le public est prêt à déboursier pour avoir accès ou pour permettre à cette information de qualité d'être diffusée. L'information « gratuite » - sur le net, sur support « papier » ou autre - n'existe pas.

Le SNJ-CGT doit mener un travail pédagogique - auprès des citoyens en général mais également auprès des camarades des autres organisations syndicales de la CGT - sur le sens du métier de journaliste, ses principes, ses droits et ses devoirs, le respect qu'impose sa mission d'informer... Tous les thèmes doivent être abordés, y compris la réflexion sur les « travers » de la profession. Cette campagne doit également porter sur les conditions, malheureusement souvent dégradées, dans lesquelles les journalistes effectuent leur métier et les actions et revendications du SNJ-CGT pour y remédier.

8. Journalistes sous contraintes dans le monde entier : coopération et solidarité

L'attente de solidarité et de coopération internationales dans le journalisme sont criantes. Les journalistes sont ciblés de manière croissante par ceux qui veulent faire taire les messagers.

Le Livre blanc sur le journalisme mondial, réalisé par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), révèle que 2 658 journalistes ont été tués depuis 1990, dont 42 en 2020. Il comptabilise 235 journalistes actuellement en prison.

Ceci souligne la nécessité de s'organiser collectivement et de participer activement à nos fédérations internationale et européenne.

Pour la Fédération européenne des journalistes (FEJ), « le principal défi reste de savoir comment maintenir ou réaliser un journalisme indépendant de qualité dans une société numérique. La question de la confiance est cruciale. Comment garantir l'autorégulation, la formation, des salaires et des conditions de travail décentes, l'emploi, les droits syndicaux, le pluralisme des médias et la liberté des médias à l'ère de l'information numérique de plus en plus dominée par le pouvoir des plateformes Internet. Mais aussi comment traiter l'intelligence artificielle, le pouvoir des algorithmes, le journalisme de données, etc.

Et c'est un phénomène récent en Europe : comment faire face à la sécurité des journalistes, à l'autocensure croissante et au harcèlement en ligne, comment faire face aux attaques accrues des politiciens de droite contre les journalistes ? Comment faire face aux discours haineux à l'encontre des journalistes ? »

Pour relever ces défis, la FEJ a établi un plan d'actions sur les thèmes essentiels suivants : le recrutement dans les médias numériques et l'économie start-up ; instaurer la confiance et un journalisme éthique ; la défense et le renforcement des droits d'auteur et des droits syndicaux ; les médias de service public ; la liberté des médias et sécurité des journalistes ; l'égalité des genres et la solidarité active.

Les ressources, campagnes et conseils de la FIJ pour la sécurité sont également des outils essentiels pour aider à protéger les journalistes et défendre la liberté de la presse.

Le SNJ-CGT s'est mobilisé dans les principales campagnes internationales : soutien aux journalistes en Biélorussie, en Turquie, à Julian Assange, avec le comité Mumia...

Le syndicat a aussi participé activement aux assemblées annuelles de la FIJ (Tunis, 2019) et de la FEJ (Bucarest 2017, Lisbonne 2018, Tallinn 2019, par visioconférence en 2020).

Mais, plus qu'auparavant, le SNJ-CGT s'est impliqué dans les groupes d'experts de la FEJ, ainsi que dans les programmes européens de formation syndicale et le projet sur le renforcement des capacités et le leadership avec l'Institut syndical européen (ETUI), participant comme co-organisateur de plusieurs ateliers de ces programmes.

Néanmoins, l'action internationale du syndicat reste encore circonscrite à l'implication de trop peu d'adhérents.

Objectifs

- Maintenir la solidarité et la coopération internationales comme des piliers de l'action du syndicat, en accord avec les valeurs de la CGT.
- Impliquer activement le syndicat dans l'organisation d'ateliers ou conférences européennes. Il s'agit par exemple de renforcer les capacités des affiliés en matière de sécurité, mais aussi de travailler à l'organisation et à la syndicalisation des travailleurs « atypiques » et précaires, en partenariat avec les fédérations européennes du secteur du spectacle et de l'audiovisuel.

Moyens

Le SNJ-CGT doit créer un groupe renforcé sur l'international, afin d'établir des liens de coopération et participer activement aux programmes de la prochaine période. Il doit continuer à participer activement aux travaux et aux actions de soutien de la FIJ et la FEJ.

Création d'une commission de l'activité internationale chargée de définir la politique du syndicat dans les instances FIJ/FEJ, etc.

Mener des actions de solidarité - avec la FIJ - en général, mais aussi en particulier concernant les journalistes de plus en plus nombreux réfugiés en France comme demandeurs d'asile. Dans ce cadre développer nos liens avec la Maison des Journalistes, etc.

Développer des actions communes ponctuelles avec les syndicats FIJ/FEJ. Par exemple dans le cas de la fusion TF1/M6/RTL, établir un contact avec les syndicats allemands pour un partage d'informations et une réaction et/ou actions communes.

9. Organisation du syndicat

Constats

Lors de notre dernier congrès à Montreuil, en mars 2017, nous étions à quelques semaines de l'annonce de la mesure de représentativité syndicale (*) basée sur les années 2013-2016. Comme beaucoup le pressentaient, la CGT avait reculé (de 26,77% à 24,85%), alors que la CFDT devenait la première confédération du secteur privé, avec 26,37%, permettant aux commentateurs et autres éditorialistes de pérorer sur le déclin inéluctable de la CGT.

(*) Au niveau national et interprofessionnel et dans les branches professionnelles, seules les organisations ayant obtenu au moins 8 % des suffrages sont désormais considérées comme représentatives (dans les entreprises, le seuil est de 10%). Sur un cycle de quatre ans, sont agrégés les résultats des élections professionnelles dans les entreprises de onze salariés et plus, ainsi que les résultats des élections dans les TPE et des salariés de la production agricole.

Dans notre document d'orientation nous étions alors très clairs : « Face d'un côté à un accroissement des effectifs de l'encadrement et de l'autre à une précarisation grandissante d'une partie du salariat, la CGT est en difficulté. Son fonctionnement, son organisation ne sont plus adaptés aux réalités des salariés d'aujourd'hui. » Le récent scrutin sur les TPE en est la criante illustration avec une participation fantomatique (5,5%) mais une CGT largement devant. Un score issu de l'engagement de toute l'organisation, avec une très forte impulsion confédérale, à saluer et qu'il faudra reproduire. Mais qui ne saurait cacher les difficultés récurrentes pour s'adresser aux salariés et savoir comment les mobiliser.

Avant l'annonce le 31 mai 2021 de la nouvelle mesure de représentativité basée sur les années 2017-2020, le SNJ-CGT ne faiblit pas, d'un point de vue électoral, en terme d'influence et de rôle dans la profession. Bien au contraire :

- La représentativité au sein de la convention collective journalistes était de 27,43% en 2017, contre 25,48% en 2013
- A l'élections CCIJP, le SNJ-CGT a recueilli, au premier tour, 21,36% des voix en 2018, contre 19,56% en 2015

Les nouvelles données provisoires de la représentativité dans notre branche, basées sur les années 2017-2020, placent le SNJ à 40,42%, la CFDT à 21,75% et le SNJ-CGT à 20,12%.

Le SNJ-CGT, avec l'aide de la confédération, conteste cependant ces chiffres auprès du Haut conseil au dialogue social, car ils ne prennent en compte que 80% du corps électoral du précédent cycle. Les journalistes de l'audiovisuel public ne sont ainsi pas comptabilisés.

Si nous estimons toujours que la loi sur la représentativité, telle qu'elle est construite aujourd'hui, demeure un atout pour le patronat et un moyen de contrer notre syndicalisme de lutte, nous nous inscrivons pleinement dans le paritarisme au sein de la branche, grâce à notre représentativité et exerçons une influence réelle à Audiens, à l'Afdas, dans les écoles de journalisme et auprès des pouvoirs publics.

Dans l'espace public et dans les médias, le syndicat a également une place singulière. Depuis le dernier congrès, nos outils de communication existants ont été développés : site internet,

revue *Témoins*, compte Twitter, Facebook. Il reste beaucoup à faire, mais une dynamique est lancée. La place et le rôle du syndicat et de ses militants dans la lutte contre la proposition de loi « sécurité globale » - et plus largement contre l'ensemble de la politique autoritaire du gouvernement - sont une démonstration de notre influence et de notre capacité à mobiliser.

Une capacité aidée par une unité syndicale dans l'action retrouvée. Comme nous l'avons écrit au dernier congrès, « l'unité d'action ne se décrète pas, mais elle se construit, nécessairement sur des bases claires, en privilégiant l'intervention du plus grand nombre d'acteurs pour lever tous les obstacles ». Cette unité d'action contre les attaques incessantes contre la profession de journaliste et ce qu'elle représente est un impératif. Elle est un combat permanent, alors que les organisations syndicales se retrouvent, avec la représentativité, en perpétuelle campagne électorale.

Le SNJ-CGT est clairement installé aux avants postes de la profession, deuxième syndicat représentatif et souvent fer de lance des luttes.

La décision claire du bureau confédéral du 22 mars 2021 (*) est une reconnaissance et l'aboutissement d'un long chemin, mais elle doit surtout nous permettre d'aller de l'avant.

(*) « Suite à la présentation d'Emmanuel Vire concernant l'organisation des élections de la commission à la carte d'identité des journalistes professionnels qui se déroulera à l'automne 2021, le Bureau Confédéral décide de mandater le SNJ-CGT pour participer à la négociation en tant qu'organisation représentative dans le champ à l'échelon national et à déposer la seule liste CGT. »

Sans pour autant taire nos difficultés, qui sont, elles aussi, criantes.

Difficulté d'abord à intéresser les confrères. Les journalistes sont à l'image de la population: ils votent peu - participation de 36% aux dernières élections à la CCIJP, de 9% aux dernières élections TPE - et ne s'investissent guère dans l'activité syndicale.

Difficulté, ensuite, à répondre à l'explosion de la précarité, aux plans sociaux, aux réorganisations qui affaiblissent aussi les sections « historiques » et accélèrent le départ de camarades. Tout en augmentant la part des adhérents isolés, journalistes seuls au sein d'une entreprise ou pigistes ou en CDD.

Difficulté également de pérenniser notre implantation avec souvent un « ciblage » patronal des représentants du SNJ-CGT.

Difficulté, enfin, de « revisiter notre fonctionnement », comme nous l'avons décidé en 2017 au congrès de Montreuil : « Il est donc primordial de nous interroger sur nos modes de fonctionnement afin d'être mieux structurés, plus efficaces, sans forcément demander plus de disponibilités à chacun. »

A l'issue d'un mandat exceptionnellement long (plus de quatre ans) du fait de la crise sanitaire, entraînant un essoufflement logique des instances de direction, le bilan est clair : le syndicat fonctionne encore de manière trop verticale et manque de coordination. Le Comité national n'est pas assez participatif et doit être davantage impliqué dans l'action du syndicat, en étant le porte-voix des différentes branches ou des groupes d'actions transversaux.

Le partage des ressources est insuffisant du fait de l'absence de compilation efficace de l'immense richesse militante, aussi bien en termes d'accords d'entreprises, de décisions de justice, de comptes-rendus de réunions...

Le développement de l'activité, en particulier envers les journalistes pigistes mais aussi les petites entreprises via la mise en place des CSE, alimente une dynamique positive en nombre d'adhésions. Pourtant, le manque de lien avec les syndiqués, avec les adhérents isolés en premier lieu, doit nous interpeller davantage. Quelle implication avoir dans le syndicat ? Pour quoi faire ? Ces questions sont cruciales pour l'avenir, alors que la profession se transforme. Comment attirer au SNJ-CGT les jeunes journalistes, celles et ceux issus-es de la diversité au SNJ-CGT ? Comment les intéresser ?

Objectifs

La période que nous traversons est difficile pour les militantes et militants. Le doute sur notre capacité à construire le rapport de force nous envahit régulièrement. Pourtant, il n'y a pas d'échappatoire. Notre syndicalisme de lutte est indissociable d'une organisation de masse qui doit rassembler toute la diversité du monde du travail. Pour cela, la qualité de notre vie syndicale, mais aussi l'adaptation du syndicat aux nouvelles réalités du monde du travail, sont essentielles et doivent être au cœur de nos réflexions.

Nous devons renforcer la syndicalisation et viser les 1 500 syndiqués. La dynamique amorcée lors du dernier mandat doit se poursuivre. Malgré un nombre de journalistes en baisse - tout au moins les détenteurs de la carte de presse -, le nombre d'adhérents au syndicat progresse. C'est un mouvement très positif, mais qui demeure fragile.

Il nous faut impliquer davantage de camarades dans la vie et l'action du syndicat, en adaptant son fonctionnement aux nouvelles réalités du monde du travail et de notre profession. Notre organisation doit être repensée, afin de mieux refléter et soutenir les besoins de nos adhérents, actuels et futurs, de nos élus et mandatés.

Il est primordial de développer et renforcer, davantage encore, les convergences des luttes. Lors des deux derniers congrès, le SNJ-CGT réaffirmait son adhésion au projet confédéral de réfléchir à une nouvelle organisation des fédérations et des champs syndicaux. Une réflexion que nous avons entamée depuis plusieurs années, notamment en engageant des discussions avec d'autres fédérations. Force est de constater que cette réorganisation des fédérations, au sein de la CGT, n'avance pas. Cela reste pourtant, pour le SNJ-CGT, une condition indispensable au développement de la CGT.

Si, comme nous l'écrivions en 2017, « la soumission de l'information et de la culture aux nouvelles exigences du capitalisme rend plus que jamais nécessaire une lutte syndicale forte, puissante et combative », il est clair que les conditions ne sont toujours pas réunies pour que nous concrétisions la construction d'une nouvelle fédération regroupant les créateurs de contenus et les salariés y contribuant, dans les domaines de l'information et de la culture. Même si nous la considérons toujours souhaitable pour faire face aux grands groupes industriels, aux oligarques qui dominent toute la structure des industries de la culture et de la communication (médiés écrits, télévisés, web, production audiovisuelle, 7^e art, théâtre, musique, édition, jeux, etc).

La fusion TF1/M6 avec la mainmise de Bouygues, patron du N°1 mondial du BTP, en accord avec l'Elysée, sur ce secteur de la création et de l'information est lourde de menaces sur les règles de fonctionnement de l'exception culturelle française. Le poids croissant du groupe Bolloré et d'autres constituent autant d'exemples appelant à une réponse syndicale unifiée

face aux mêmes patrons, qui utilisent les mêmes méthodes (rentabilité, précarité, désinformation, la culture et l'information marchandisées, etc).

Nous ne pouvons cependant que déplorer l'attitude de la Filpac CGT qui, après une longue période de travail en bonne intelligence, a choisi en 2020 de recréer un « collectif » journalistes et donc de contester à nouveau - et contre toute logique - la position du SNJ-CGT au sein de la CGT, comme le syndicat national, ayant rang de fédération, qui syndique les journalistes.

L'évolution des structures de la CGT prendra du temps. En attendant, la convergence des luttes, aussi bien dans la profession qu'en dehors, doit demeurer notre priorité. Il faut développer des liens avec l'ensemble des acteurs du monde du travail qui partagent notre désir d'émancipation sociale.

Moyens

Le SNJ-CGT s'inscrit pleinement dans la démarche confédérale de syndicalisation. A cet effet, il a présenté à la confédération un plan pour les trois prochaines années (2021-2023), qui doit permettre de mettre en œuvre notre stratégie.

Construire notre stratégie de syndicalisation n'est possible que si nous avons une connaissance claire de notre implantation et de ses spécificités. En 2020, en nous efforçant de nous adapter à la crise sanitaire, nous avons travaillé à l'actualisation de nos données, à la cartographie du syndicat. Celle-ci est en cours de finalisation. Elle nous permettra d'avoir une vision fine de nos forces et faiblesses à partir de nos premières conclusions :

Nos positions fortes se retrouvent dans l'audiovisuel public, la presse magazine, la presse quotidienne nationale, la presse en ligne et, comme se définissent eux-mêmes certains d'entre eux, les « médias pas pareil ».

Nos points de faiblesse sont l'audiovisuel privé, la presse quotidienne régionale et les agences de presse, hors AFP.

L'objectif est d'établir des stratégies et des priorités pour chaque secteur des médias, en mettant toujours au cœur de notre réflexion le syndiqué. Il n'est pas question de passer à un syndicalisme « de service » mais bien d'impliquer davantage les camarades. Nous devons nous interroger sur les raisons qui poussent à se syndiquer ou non. Nous devons également davantage communiquer sur les combats que nous remportons, pour mettre en avant l'intérêt d'être syndiqué.

Les possibilités d'actions à mener sont nombreuses et d'ordres très divers :

- Aider à la création de sections dans le plus de médias possible
- Organiser les adhérents et mandatés par secteurs (branches), afin de favoriser des réseaux, les partages d'expériences et de documents, comme initié pendant la période de confinement
- Donner la priorité à la remise en place d'une commission juridique et d'une base documentaire sur les questions incontournables
- Créer une cellule de travail et d'alerte en direction des autorités de régulation nous concernant tout particulièrement : CSA, CNIL, Autorité de la concurrence, etc.

- Organiser des groupes d'actions « transversaux » (pôle juridique, collectif femmes-mixité, international, journalistes pigistes...)
- Organiser et décliner le « réseau » national, régional et départemental, en lien avec le système confédéral Cogetise
- Créer une section de journalistes honoraires. Depuis plusieurs années, de nombreux camarades qui partent en retraite quittent le syndicat. Avec les sections concernées, via les UD et UL, il faut autant que possible rétablir des liens avec ces camarades pour maintenir leur adhésion.
- Mettre en place et développer la formation syndicale, par exemple pour la négociation, l'organisation ou la syndicalisation
- Réfléchir à une structure qui pourrait accueillir des étudiants en journalisme (dans des cursus reconnus par la profession) syndiqués du SNJ-CGT, en lien avec nos représentants dans les conseils pédagogiques
- Mettre en relation ces étudiant.e.s au sein d'un collectif national du SNJ-CGT (plusieurs tribunes, en février 2019 suite à la « Ligue du LOL », et en novembre 2020 contre la loi « Sécurité globale », montrent le désir des étudiant.e.s de s'exprimer d'une seule voix dans les mobilisations). Le SNJ-CGT revendique un cadre national pour les journalistes en formation et la mise en place de dispositifs de protection pour les étudiants sur le terrain.
- Favoriser le travail en commun lors de journées de rencontre à Montreuil ou à Courcelles sur des thèmes divers : outils numériques, outils de communication, questions juridiques, stages...
- Organiser une assemblée générale annuelle d'une journée, avec une thématique différente chaque année, notamment pour impliquer les jeunes et favoriser la relève
- Renforcer le collectif de journalistes pigistes, à travers des réunions régulières internes et externes, notamment avec les autres syndicats CGT proches de nos métiers et concernés par la précarité, mais aussi les collectifs de journalistes pigistes.
- Favoriser et diversifier les moyens d'expression du syndicat : outils numériques, création d'une newsletter, campagnes sectorielles...
- Impliquer des adhérent.e.s dans des groupes d'animation des réseaux sociaux
- Mettre en œuvre une stratégie de syndicalisation, à travers notamment de campagnes de communication ciblées, aussi bien sur nos positions fortes que sur nos positions faibles.

Mais rien de tout cela ne se fera sans la participation d'une partie active de nos adhérents. Le champ est vaste et un des objets de ce congrès sera d'identifier les actions prioritaires et de tracer des perspectives pour leur mise en place.